

— NÉPHROLOGIE

CENTRE D'AUTODIALYSE FLEUR DE LYS Brochure d'accueil



Le service de néphrologie du CHU Amboise Paré dispose d'un **centre de dialyse extrahospitalier** appelé « **Fleur de Lys** ».

Notre centre d'autodialyse **vous permet de participer activement à votre prise en charge**. Vous vous occupez ainsi de la préparation de la machine de dialyse ainsi que des actes permettant la réalisation de votre traitement. Il est primordial de vouloir vous investir dans cette démarche.

En ce sens, vous devrez suivre **une formation dispensée par le personnel soignant du service**. Celle-ci a pour objectif de vous apprendre à utiliser la machine et de vous enseigner les différents aspects du traitement de votre insuffisance rénale.

Cet apprentissage débute par les besoins en matériel jusqu'à la gestion complète du traitement. Il vous permettra de surveiller vos paramètres vitaux et biologiques ainsi que les données techniques du générateur d'hémodialyse.

Une fois la formation terminée, vous pourrez donc **réaliser vous-même vos dialyses**, sous la supervision du personnel soignant qui sera toujours disponible pour vous aider à résoudre d'éventuels problèmes et assurer votre traitement en toute sécurité !

Nous souhaitons que l'incidence de ce traitement sur votre qualité de vie soit positive. L'autodialyse reste un choix personnel qui implique un engagement fort de votre part. Si vous souhaitez opter pour cette technique, il est essentiel, avant le début de votre séance, de transmettre au personnel soignant toute information, même celle qui vous paraît anodine car cela pourrait impliquer un changement de traitement.

Il pourrait arriver que vos conditions de vie ou simplement votre motivation évolue. Tout en respectant votre autonomie, si vous remettez en question votre choix de traitement ou le lieu dans lequel il est dispensé, nous serons à votre écoute.

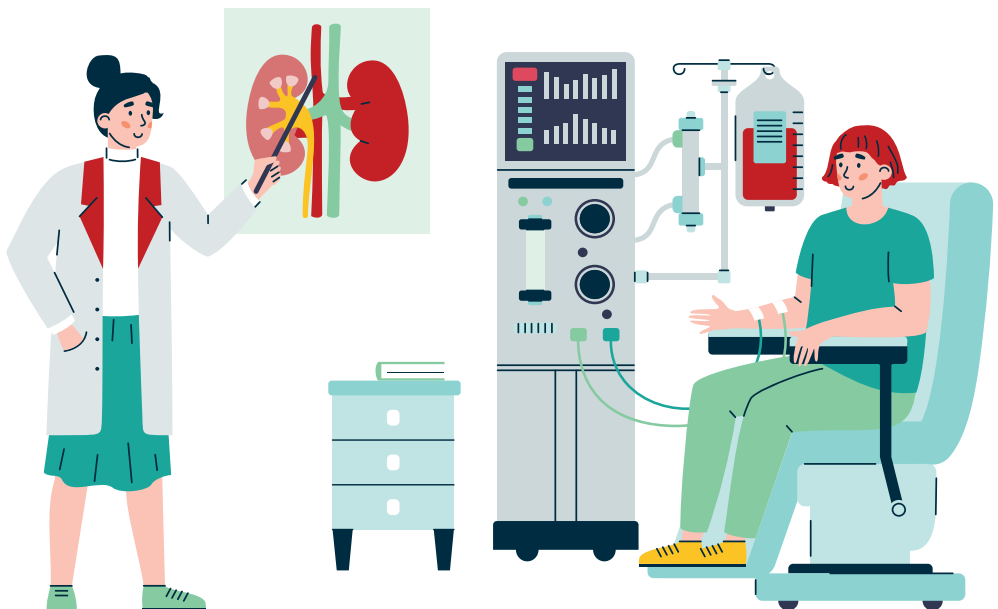
L'autodialyse est un traitement d'hémodialyse réalisé sur base d'une autorisation médicale. Les aspects médicaux, sociaux, organisationnels peuvent amener votre néphrologue à prévoir votre prise en charge en hémodialyse hospitalière de manière temporaire ou définitive.

Des raisons non médicales peuvent aussi amener l'équipe à vous proposer un changement de modalité de dialyse. Sachez que nous vous voyons comme un réel partenaire de soins et ces décisions seront discutées ensemble afin de trouver la meilleure alternative pour votre traitement.

Les équipes médicale et infirmière vous demandent de respecter quelques règles de fonctionnement. Celles-ci ont pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'unité tout en favorisant un traitement de qualité dans le respect de vos droits en termes de secret professionnel et d'information.

Si vous avez des droits en vertu de la loi, vous avez aussi la responsabilité de collaborer au mieux avec le personnel dans le respect de l'organisation du service.

Nous attendons que vous appliquiez scrupuleusement les prescriptions et les recommandations dans un souci constant de qualité et de continuité des soins (nursing, médical, diététique...).



ORGANISATION PRATIQUE GÉNÉRALE



Le centre est ouvert **du lundi au samedi de 7h00 à 18h30**.

L'horaire de votre traitement sera établi en fonction des places vacantes et en concertation avec vous afin de s'accorder au mieux à vos impératifs professionnels et/ou familiaux.

Merci de vous présenter au centre pour votre séance de manière à ce que cet horaire soit respecté en tenant compte de la durée de votre traitement, de la remise en ordre de votre espace personnel et des séances d'autres patients. Idéalement, les branchements se déroulent de 7h00 à 8h30 et de 13h00 à 14h30



Merci de prévenir l'équipe si toutefois un retard est inévitable au **065 41 89 45**.

Les changements d'horaires occasionnels sont possibles dans la mesure des places disponibles et/ou de la solidarité entre patients mais ils ne peuvent pas entraîner de perturbation d'organisation et de traitement.

L'infirmier en chef peut être amené à une modification d'horaire pour raison interne. L'infirmier en charge de la salle peut aussi avoir des priorités de branchement à respecter.

ORGANISATION DE LA CONSULTATION MÉDICALE



En autodialyse, le tour médical a lieu toutes les deux semaines. Selon les dates de passage des néphrologues, préparez votre **liste de prescriptions** et **tout document utile à votre prise en charge médicale ou administrative**.



Lors de cette rencontre, le néphrologue vous communique vos **résultats biologiques** et/ou des autres examens réalisés. C'est le moment idéal pour en discuter avec lui et **poser vos questions** mais aussi transmettre vos **différents symptômes** cliniques afin qu'il puisse envisager éventuellement des **demandes d'examens** complémentaires.

C'est votre néphrologue traitant qui gère votre dossier médical administratif et vous transmet vos demandes pour votre bilan annuel. Vous pouvez à tout moment demander à le contacter sans attendre nécessairement son passage sur le site Fleur de Lys.



Nous vous suggérons de profiter de votre séance pour **prendre vos rendez-vous** à votre meilleure convenance tenant compte de votre horaire en dialyse. Selon votre préférence, vous pouvez disposer d'un **téléphone** mais aussi de l'application mobile **MyHAP**, disponible gratuitement sur l'App Store ou le Google Play vous permettant de gérer l'ensemble de vos rendez-vous médicaux.

Le néphrologue se tient cependant à votre disposition pour toute **demande médicale urgente** aux heures d'ouverture de la dialyse hospitalière de 8h00 à 18h00, du lundi au samedi.



En dehors de cet horaire et selon le niveau d'urgence de votre demande, nous vous suggérons de faire appel au service de garde infirmier (**0476 77 09 65**) qui vous orientera (après contact éventuel avec le néphrologue de garde) vers :

- le service approprié
- les urgences de l'hôpital Ambroise Paré (**065 41 44 44**)
- votre médecin traitant
- ou encore vers **le service 112** en cas d'**urgence vitale**.

Nous vous remercions aussi de prévenir dès que possible l'unité afin de bien organiser la suite de votre prise en charge.

PARTICULARITÉ DU CENTRE FLEUR DE LYS



Le centre Fleur de Lys étant extrahospitalier, une présence médicale n'y est pas permanente. Il est plus sécurisant d'**exprimer vos symptômes** (même anodins) au personnel soignant avant de vous rendre au centre.

L'infirmier contactera le néphrologue qui évaluera si votre dialyse peut se faire au centre Fleur de Lys ou plutôt en centre hospitalier et quel moyen de transport est le plus adéquat dans votre situation.

LA SALLE DE TRAITEMENT

La salle de dialyse est une salle commune. Les règles de vie en communauté sont d'usage et les conseils suivants faciliteront le repos et le bien-être de tous :



- le GSM sera en mode silencieux ou volume faible
- utiliser des écouteurs pour la télévision ou pour votre tablette, pc, GSM
- ne pas fumer
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive. Il y va du bon sens de chacun et le respect d'autrui.



L'accès à la salle de traitement n'est autorisé qu'en **présence** et avec l'**accord de l'infirmier** en charge de la salle. Un espace d'attente est à votre disposition à l'entrée du service. L'infirmier peut vous y faire patienter.



En dehors de vos séances de dialyse, l'accès à la salle de traitement peut vous être refusé. La salle de dialyse est un endroit strictement réservé au traitement des personnes dialysées. **Les visites ne sont donc pas autorisées.**

Dans un esprit d'ouverture, une visite occasionnelle peut toutefois être permise par l'infirmier responsable de la salle. Afin de ne pas compromettre la qualité des soins, le visiteur se conformera aux exigences d'hygiène que l'infirmier lui imposera.

Ne sont pas considérées comme «visite», par exemple l'étudiant en stage ou la personne qui avec le patient suit une formation en vue du traitement à domicile.



À votre arrivée, nous mettrons à votre disposition un espace de traitement dans lequel se trouve du matériel partagé à d'autres moments avec d'autres patients. Dès lors, nous vous demandons de **respecter la propreté et l'ordre de ce matériel**. Si à votre arrivée, vous constatez un défaut, nous vous demandons d'en avertir le personnel de salle qui y remédiera.



Les bureaux infirmiers et médicaux sont des espaces particuliers dont l'accès est réservé au personnel soignant afin de respecter le secret professionnel et le travail de l'équipe.



Nous sommes disponibles et à votre écoute. Dès lors, nous vous invitons à demander un entretien soit avec un membre du personnel soignant en particulier, soit avec l'infirmier chef ou encore avec le médecin responsable si vous en éprouvez le besoin.

INFORMATIONS PRATIQUES SUR VOTRE TENUE VESTIMENTAIRE



Votre tenue vestimentaire doit être **adaptée** à la pratique de soins de qualité tout en garantissant votre sécurité.



Pour votre confort, vous pouvez emporter tout **vêtement chaud** qui peut être mis par-dessus vous pendant la séance : **plaid, foulard, polard sans manches...**

NOTRE ÉQUIPE EST À VOTRE ÉCOUTE

Des questions ?

Nous sommes à votre disposition pour y répondre !



NUMÉROS UTILES EN CAS DE BESOIN





Équipe : **065 41 89 45**

Infirmier chef de service : **065 41 89 43**

Numéro d'appel général CHU Ambroise Paré :
065 41 40 40

Numéro d'urgence européen : **112**

Rejoignez-nous sur

-  **Facebook** : CHU Ambroise Paré
-  **Linked In** : CHU Ambroise Paré, Mons
-  **Instagram** : chu_ambroise_pare
-  **Youtube** : CHUPMB